## COVID-19 NOUVEAU CORONAVIRUS



## Information aux visiteurs des parcs

Pratiquez l'éloignement physique dans les parcs provinciaux, notamment sur les sentiers, dans les terrains de camping, les toilettes et les douches, les terrains de jeux, les plages et tous les espaces verts.

 Tenez-vous à deux mètres des autres personnes et ne vous réunissez pas en groupe sauf avec les membres de votre famille immédiate ou de votre foyer. Cela signifie aussi de ne pas vous réunir sur des espaces verts ni sur des emplacements voisins.



- Lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool souvent.
- Respectez les principes Sans trace : remportez tout ce que vous aviez apporté et tenez les animaux de compagnie en laisse courte.

Les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits dans les aires communes et les espaces verts (sites de camping, sentiers, plages, toilettes et autres installations).

Apportez votre propre papier toilette, savon, désinfectant pour les mains et autres produits d'hygiène personnelle. Portez des chaussures ou des sandales d'eau pour utiliser les douches.

Visitez les centres de santé locaux seulement en cas d'urgence.

Principes Sans trace : remportez tout ce que vous aviez apporté.

Les bureaux des parcs peuvent limiter l'accès à un seul visiteur à la fois. Respectez les indications et faites la file à deux mètres de distance des autres à l'extérieur au besoin. Les centres de visiteurs et les musées se préparent à ouvrir au cours de l'été.

manitoba.ca/covid19/index.fr.html

## Arrivée à votre emplacement :

Les titulaires d'une réservation peuvent se rendre directement à leur emplacement sans s'inscrire au bureau du camping. Visitez le bureau du parc uniquement si vous avez besoin de plus d'information.

Des ordres de santé publique exigent que toutes les personnes qui entrent au Manitoba, y compris celles qui viennent de l'extérieur de la province, se mettent en auto-isolement et surveillent leurs symptômes pendant 14 jours ou tout leur séjour s'il dure moins de 14 jours. Pour en savoir plus, allez à manitoba.ca/covid19/soe.fr.html

De nouvelles restrictions ou des modifications peuvent être imposées en tout temps. Tous les autres règlements relatifs aux parcs restent en vigueur, selon les indications publiées dans Le guide du campeur.

Pour en savoir plus, visitez le bureau du parc ou le site manitobaparks.com.